



SAINT-DENIS  
DE-BROMPTON

MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS  
PROVINCE DE QUÉBEC

## AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée, greffière-trésorière de la susdite municipalité, que le conseil a adopté le *Règlement n° 714 décrétant un emprunt de 700 000 \$ pour l'augmentation du fonds de roulement* lors de l'assemblée du 28 novembre 2022.

Le règlement a pour objet d'effectuer un emprunt afin augmenter le fonds de roulement de la Municipalité.

Ce règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter le 7 décembre 2022 et a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 26 janvier 2023.

Toute personne peut prendre connaissance du contenu de ce règlement aux bureaux de la Municipalité situés au 2050, rue Ernest-Camiré, Saint-Denis-de-Brompton ou sur le site internet de la Municipalité au lien suivant : <https://www.sddb.ca/>.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la loi.

**DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON**  
**CE 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2023**

Liane Boisvert  
Directrice générale et greffière-trésorière